

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2020**

**Etaient présents** : MM. Nef, Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, De Prada, Grux, Knepper et Mmes Kauffmann, Lapeyrère, Mascarenc, Pérès et Petit

**Procurations** : M. Espiet (M. Nef)

**Excusés** : Mme Maurens

### **1 – LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25/05/2020**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020 : approbation unanime

### **2 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020**

M. le Maire informe l'assemblée que la réforme de la fiscalité locale gèle les taux de taxe d'habitation à hauteur de ceux appliqués en 2019. Il propose de ne pas modifier les taux des taxes foncières et donc de conserver les taux de l'année dernière :

- taxe foncier bâti : 35.69 % - ce qui donne un produit de 256 076 €

- taxe foncier non bâti : 125 % - ce qui donne un produit de 59 000 €

C'est donc une somme de 315 076 € qui sera portée au chapitre 73 du budget de la commune.

Accord à l'unanimité

### **3- INDEMNITE DE CONFECTION DU BUDGET DE LA TRESORIERE POUR 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 permet d'allouer par la commune au receveur municipal une indemnité de confection des documents budgétaires. Ce montant s'élève à 45.73 €. Accord unanime

### **4 – COVID 19 : AIDE A LA RELANCE ECONOMIQUE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la crise sanitaire de ce printemps 2020 (COVID 19), avec en particulier 2 mois de confinement de la population, a généré des difficultés financières aux commerçants et artisans castérois. Une aide à la relance économique du tissu local est envisagée par le biais de bons d'achats de 50 € en 5 coupures de 10 € par foyer. Cette aide pourrait être fournie via le budget du CCAS.

Ce projet doit être affiné notamment sur sa faisabilité et ensuite sur sa mise en œuvre. La trésorière municipale a d'ores et déjà donné quelques éléments financiers et sociaux.

Accord de principe unanime du conseil municipal avec une inscription de la somme de 30 000 € sur le budget du CCAS.

### **5- COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (MARCHES PUBLICS)**

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres est constituée de 3 membres élus titulaires et 3 membres élus suppléants et elle est présidée par le Maire.

Membres titulaires : Mme Pérès et MM. Carpentier et Agras

Membres suppléants : Mme Mascarenc et MM. Cominotti et Grux

### **6- COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le maire rappelle que la réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la mise en place, par commune, d'une commission de contrôle. Elle est composée de 3 membres désignés par le préfet : 1 représentant de l'administration (M. Lapart Pierre) + 1 représentant du TGI (Mme Delaunay Dominique) + 1 conseiller municipal proposé par le Maire (Mme Lapeyrère Monique).

### **7- TRAVAUX DE SECURITE SUR LA RD 930 : RALENTISSEURS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises a été réalisée du 29 avril au 2 juin 2020 pour la création de deux ralentisseurs aux entrées du village sur la RD 930.

Deux entreprises ont répondu : MALET pour 35 000 € HT et STPAG pour 31 617.90 € HT. STPAG retenue

## **8 – PROJET DE MISE AUX NORMES DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de mise aux normes du terrain d'honneur de football (réfection du terrain et remplacement de la main courante). Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité. Le coût total estimé de ces travaux est de 24 352.56 € HT. Des subventions vont être demandées à hauteur de 30 % (FAFA), 30 % (Région) et 10 % (Département).

## **9 - REPARATION DE LA CLOCHE DE L'EGLISE**

Un devis de 659.63 € HT a été présenté par l'entreprise LAUMAILLÉ, chargée de la maintenance des cloches de l'église, pour la remise en service du balancement de la cloche. Ce devis sera étudié à l'automne avec la mise en conformité électrique de l'église. Jean-François Knepper est chargé de suivre ce dossier.

## **10 - INTERCOMMUNALITE**

GACG : la commune ne signera pas la convention de délégation de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec GACG, suite au transfert de cette compétence au 01/01/2020 (loi NOTRe). Cette compétence sera exercée intégralement par GACG.

GACG : le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour le logement des travailleurs saisonniers, entre l'Etat, la commune et GACG.

## **11 – RESSOURCES HUMAINES**

Suite au départ de Ludovic Devalle en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, Ludovic Seynaëve voit son temps de travail hebdomadaire passer de 30h à 35h. Avis favorable du comité technique départemental et du conseil municipal.

ATSEM sur ½ poste : renouvellement du CDD à compter du 01/09/2020. Accord unanime

Remplacement éventuel de Ludovic Devalle par une personne bénéficiant d'un CDD selon L'article 3-3-3° de la loi de 1984. Accord unanime

## **12 - DESIGNATIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Station verte et pavillon bleu : Céline Pérès

Eglise : Jean-François Knepper

## **13 – CONSEIL CITOYEN**

Jean-François Knepper, chargé de la mise en place de cette structure, a envoyé un courrier aux associations castéroises les invitant à désigner un représentant. Des personnes extérieures au conseil municipal et aux associations locales participeront également à ce conseil citoyen.

## **14 – QUESTIONS DIVERSES**

- COVID 19 et centre thermal : mise à disposition temporaire pour cet été de la salle de sports ;
- Accueil des enfants – été 2020 - : une réunion est prévue par GACG mardi 16 juin 2020 à 16h à destination des maires des communes de l'agglomération pour organiser cet accueil ;
- Fête locale : le Foyer des Jeunes va se réunir prochainement pour décider de l'organisation de la fête (selon les consignes gouvernementales dues à la crise sanitaire) ; ouverture du bar dans le parc dès la fin du mois ;

Ainsi délibéré le 9 juin 2020